

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE DE GUYENNE
PROCES VERBAL DU 12 AVRIL 2016**

L'an **deux mille seize**, le **douze avril** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 avril 2016.

Présents : M. Yves **d'AMECOURT**, Mme Marie-José **LAWTHER**, M. Pierre **TOMADA**, Mme Sandrine **COMBEFREYROUX**, M. Laurent **SAUTS**, Mme Sylvie **PANCHOUT**, Mme Annie **ORDRONEAU**, M. Luc **HERAULT**, Mme Stéphanie **DUBERGA**, Mme Karine **LUMEAU**, M. Eric **SALLABERREBORDE**, M. Christian **BONNEAU**, Mme Patricia **SCHNEEBERGER-REIGNIER**, Mme Fabienne **MARQUILLE-MIRAMBET**.

Absents ou excusés : Mme Sandrine **DECHE** (pouvoir à Marie-José **LAWTHER**), M. Benoît **PUAUD** (pouvoir à Luc **HERAULT**) Mme Alice **ROUGIER-SAINT-MARTIN**, M. Tristan de la **RIVIERE** (pouvoir à Sylvie **PANCHOUT**), M. Christophe **MIQUEU** (pouvoir à Patricia **SCHNEEBERGER-REIGNIER**).

Madame Fabienne **MARQUILLE-MIRAMBET** est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire signale que le compte rendu de la séance du 14 mars 2016 sera adopté lors d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour est énoncé ainsi que l'ajout de différents points supplémentaires :

- 1/ Budgets communaux - acquisition à la Safer de l'emprise de l'ancienne voie ferrée
 - tarifs communaux : fixation du prix de vente de bois (peupliers st Romain)
 - PCTA : plan de financement actualisé et demande de subventions
- 3/ Questions diverses – engagement dans le programme TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) du SIPHEM

Monsieur Christian **BONNEAU** demande les sujets à ajouter à l'ordre du jour peuvent-être repoussés au prochain Conseil Municipal afin de pouvoir étudier les éléments en amont de la séance.

Monsieur le Maire donne des précisions sur ces différents points et indique que des délibérations rapides sont nécessaires afin d'avancer sur les différents sujets. Il s'agit de points simples qui peuvent être étudiés lors de cette séance.

Le conseil municipal, à dix-huit voix pour, valide l'ordre du jour et l'ajout des points complémentaires.

1 – BUDGET COMMUNAUX

- Vote de taux d'imposition 2016 – **délibération 2016-04-01**

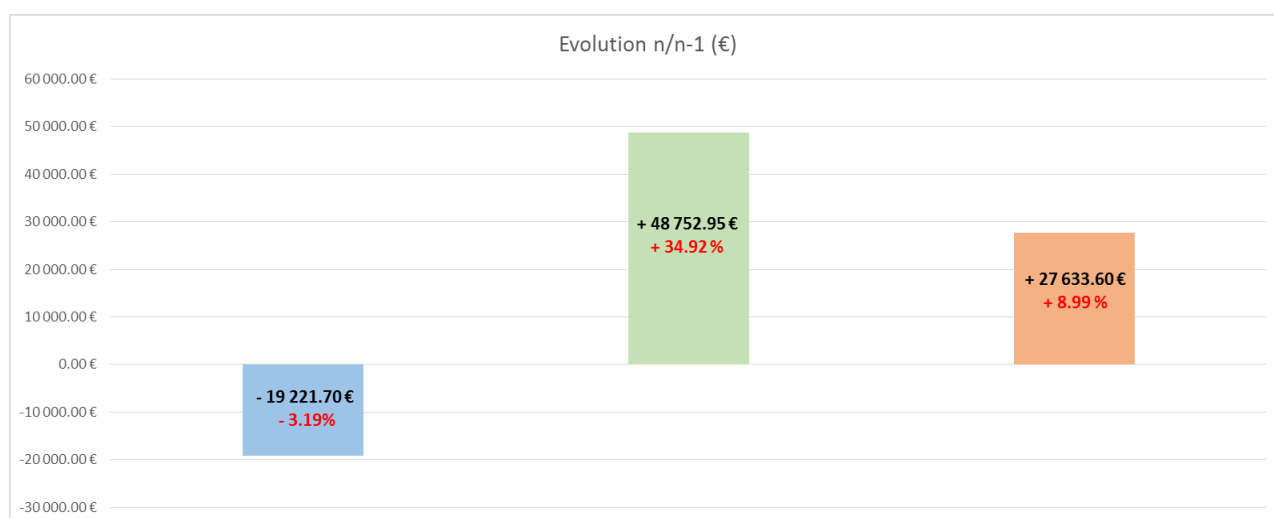
Monsieur le Maire présente au conseil municipal le montant des bases d'imposition prévisionnelles des 3 taxes directes locales, notifiés pour 2016. Le produit attendu au titre de ces trois taxes est de 602 547 € à taux constants.

Monsieur le Maire rappelle que l'an passé la baisse des taux avait été symbolique. Il rappelle l'engagement électoral de 2014 de l'équipe majoritaire de baisser les taux sur le mandat 2014-2020. Monsieur le Maire propose de continuer et d'accentuer la baisse des taux cette année malgré la baisse des dotations de l'Etat. Il précise : « Le Président de la République ne tient pas

sa promesse de campagne au sujet des dotations. Mais nous devons, nous tenir la notre, au sujet de la baisse de la fiscalité ».

Monsieur le Maire présente et commente un tableau de comparaison (2016/2015) des évolutions des taux de la fiscalité directe locale des différentes collectivités sur la commune de Sauveterre :

Evolution fiscalité locale (2015/2016) : commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE													
Taxe	Base d'imposition prévisionnelle 2016	Commune de Sauveterre-de-Guyenne				CdC du Sauveterrois				Conseil Départemental de la Gironde			
		Taux 2015	Produit 2016 taux constants	Taux 2016	Produit 2016 taux votés	Taux 2015	Produit 2016 taux constants	Taux 2016	Produit 2016 taux votés	Taux 2015	Produit 2016 taux constants	Taux 2016	Produit 2016 taux votés
TH	1 742 000.00 €	11.10%	193 362.00 €	11.00%	191 620.00 €	7.84%	136 572.80 €	9.50%	165 490.00 €		0.00 €		0.00 €
TFB	1 919 000.00 €	16.70%	320 473.00 €	16.00%	307 040.00 €	0.00%	0.00 €	1.00%	19 190.00 €	16.02%	307 423.80 €	17.46%	335 057.40 €
TFNB	143 500.00 €	61.82%	88 711.70 €	59.00%	84 665.00 €	2.12%	3 042.20 €	2.57%	3 687.95 €		0.00 €		0.00 €
Total			602 546.70 €		583 325.00 €		139 615.00 €		188 367.95 €		307 423.80 €		335 057.40 €
Evolution n/n-1 (€)			-19 221.70 €			48 752.95 €					27 633.60 €		
Evolution n/n-1 (%)			-3.19%			34.92%					8.99%		
Total (3 collectivités)													
Evolution n/n-1 (€)						57 164.85 €							
Evolution n/n-1 (%)						5.45%							



- commune de Sauveterre-de-Guyenne : proposition d'une baisse de 19 221.70 € (- 3,19%)
- Communauté de Communes du Sauveterrois : augmentation de 48 752.95 € (+ 34,92 %)
- Conseil Départemental de la Gironde : augmentation de 27 633.60 € (+ 8,99%)

Monsieur le Maire précise que l'augmentation des taux de la CdC du Sauveterrois permettra de financer le projet 100% fibre optique sur tout le territoire.

Monsieur Christian BONNEAU et Madame Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER font remarquer que la TH diminue très peu par rapports aux autres taux (TFB, TFNB) et c'est donc principalement les propriétaires qui bénéficieront de cette baisse. A contrario, les locataires, qui s'acquittent de la TH, bénéficieront d'une baisse moins importante.

Monsieur le Maire précise que les ménages les plus modestes bénéficient déjà d'une exonération de la TH qui est ensuite compensée en partie par l'Etat. Il indique que la majorité souhaite baisser plus fortement les taux de TFB et de TFNB car c'est sur ces deux taux que les différences avec les communes voisines sont les plus importantes. Enfin, la diminution du taux communal de la TFB permettra d'atténuer quelque peu l'augmentation de 9% du Conseil Départemental pour 2016.

Monsieur le Maire précise que le produit attendu de la fiscalité directe locale, pour l'équilibre du budget 2016, est de 583 325 € ce qui permet de valider cette baisse de la fiscalité communale de 3,19% en moyenne.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'appliquer une baisse des trois taux en vigueur :

TAXES DIRECTES LOCALES	Bases d'imposition effectives 2015	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Variation des bases (n-1)	Taux 2015 (%)	Taux 2016 (%)	Produits 2015 (n-1)	Produit voté par le Conseil Municipal (pour 2016)	Variation du produit 2015/2016
Taxe d'habitation	1714 646.00	1742 000.00	1.60	11.10	11.00	190 326 €	191 620 €	0.68%
Taxe foncière (bâti)	1766 214.00	1919 000.00	8.65	16.70	16.00	294 958 €	307 040 €	4.10%
Taxe foncière (non bâti)	141532.00	143 500.00	1.39	61.82	59.00	87 495 €	84 665 €	-3.23%
	3 622 392.00	3 804 500.00				572 779 €	583 325 €	1.84%

Après échange de vues, le conseil municipal, par quatorze voix pour et quatre abstentions (M. Ch. BONNEAU, Mme P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Ch. MIQUEU, Mme F. MARQUILLE-MIRAMBET), adopte la baisse des taux d'imposition des 3 taxes directes locales pour 2016.

- SAFER acquisition emprise de l'ancienne voie ferrée – **délibération 2016-04-02**

A la suite de l'aménagement foncier de Saint-Martin-du-Puy et d'une petite partie de la commune de Sauveterre-de-Guyenne à Saint-Romain-de-Vignague, la SAFER se retrouve propriétaire de deux parcelles correspondant à l'emprise de l'ancienne voie ferrée.

Comme prévue initialement, la SAFER se propose de vendre à la commune de deux parcelles, qui permettrait la continuité à long terme de la piste cyclable, Monsieur le Maire propose d'acquérir pour la somme de 7 473 € ces parcelles cadastrées :

- YA 100 – Cluchard – 80 a 07 ca
- YA 103 – Au bois de Pine – 98 a 60 ca

Mesdames REIGNIER-SCHNEEBERGER, COMBEFREYROUX et Monsieur BONNEAU font remarquer le prix élevé pour ces deux parcelles.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un prix fixe proposé par la Safer et issu de l'aménagement foncier.

Après échange de vues, le conseil municipal, par quatorze voix pour et quatre abstentions (M. Ch. BONNEAU, Mme P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Ch. MIQUEU, Mme F. MARQUILLE-MIRAMBET), donne son accord pour l'achat de ces parcelles et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et de prendre en charge les frais notariaux.

- Décision modificative - **délibération 016-04-03**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire d'ajuster certains crédits prévus au budget afin de tenir compte notamment des éléments suivants :

- Ajustement des crédits suite à la notification des bases d'impositions prévisionnelles pour 2016 et au vote des taux ;
- Ajustement des crédits suite à la notification des dotations de l'État (en baisse de 41 582 €) et des compensations liées à la fiscalité locale ;
- Augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement ;
- Acquisition SAFER délaissé ancienne voie ferrée et frais notariaux ;
- Acquisition étagères pour atelier (ventes aux enchères).

· Fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
73111 Fiscalité locale		+ 3 325
7411 DGF Forfaitaire		- 2 551
74121 Dotation bourg centre /péréquation		+ 10 494
023	11 268	
Total	11 268	11 268

Investissement

	DEPENSES	RECETTES
021		+ 11 268
2111 acquisition Safer	7 473	
2111 frais notariaux	2 795	
2188 111 TEC – achat matériel enchères	1 000	
	11 268	11 268

Après échange de vues, le conseil municipal, par quatorze voix pour et quatre abstentions (M. Ch. BONNEAU, Mme P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Ch. MIQUEU, Mme F. MARQUILLE-MIRAMBET), adopte la décision modificative proposée.

- Indemnité comptable du trésor – **délibération 2016-04-04**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'à chaque changement de comptable du Trésor, il y a lieu de redéfinir l'indemnité de conseil.

Après échange de vues, le conseil municipal à dix-huit voix pour décide :

- de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Madame Sylvia RISTIGUIAN-FUMARD, comptable du Trésor.

- Fixation du prix de vente de bois (peupliers St Romain) – **délibération 2016-04-05**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la nécessité de faire abattre les peupliers se trouvant sur la parcelle en contre bas du lavoir de Saint-Romain-de-Vignague car ils sont murs.

La SARL Castelmoron Bois propose à la commune l'achat des peupliers pour 1 412,00 € (35.30m³ x 40.00 €).

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, accepte la proposition d'achat pour d'un montant de 40€ le m³.

- PCTA plan de financement réactualisé et demande de subvention – **délibération 2016-04-06**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le plan de financement actualisé du « Pôle culturel-touristique et associatif » (PCTA) en centre bourg (réhabilitation de deux immeubles : rue de la Font et rue Saint Romain) :

Création d'un Pôle culturel-touristique-associatif (PCTA)		DEPENSES	RECETTES
Coût HT	Taux		
Travaux		783 244.31 €	
Phasa A : Mediathèque		361 568.98 €	
Phase B : Immeuble Brugère		175 382.13 €	
Phase C : Local "Restaurants du cœur"		67 214.56 €	
Phase D : Gîte communal		137 382.52 €	
Phase E : Local commercial/associatif		41 696.12 €	
Aménagements intérieurs		85 000.00 €	
Mobilier Mediathèque		70 000.00 €	
Mobilier Gîte communal		15 000.00 €	
Prestations intellectuelles		101 821.76 €	
Maîtrise d'œuvre (6.5 %)	6.50%	50 910.88 €	
Bureau de contrôle, SPS, étude de sol.... (6.5%)	6.50%	50 910.88 €	
TOTAL INVESTISSEMENT (HT)		970 066.07 €	
Subventions			
ETAT - DETR 2015 - Investissement "Bâtiments et édifices affectés à un service public, aux associations caritatives ou à un culte" Taux 35% (plafond 800 000€)	35.00%		187 675.73 €
ETAT - TEPCV (SIPHEM) rénovation énergétique des bâtiments			14 803.00 €
Conseil Départemental 33 - Villages anciens (façades, menuiseries, toitures...)	?		0.00 €
Conseil Départemental 33 - Restaurants du cœur (local associatif)	?		0.00 €
Conseil Départemental 33 - Médiathèque (travaux construction + 50%MOE)	20.00%		77 404.88 €
Conseil Départemental 33 - Médiathèque (aménagement mobilier)	20.00%		14 000.00 €
DRAC (Etat) : Médiathèque (travaux construction)	45.00%		162 706.04 €
DRAC (Etat) : Médiathèque (aménagement mobilier)	45.00%		31 500.00 €
Conseil Régional ALPC - Médiathèque (25 %plafond 250 000 €+ 20 %plafond 100 000 €politique contractuelles)	25.00% + 20.00%		82 500.00 €
Conseil Régional ALPC - Gîte communal (15% plafond 100 000 €)	15.00%		15 000.00 €
TOTAL SUBVENTIONS			585 589.66 €
Autres ressources			
TVA (20% du montant HT)	20.00%	194 013.21 €	
FCTVA (16,404% du montant TTC) (emprunt d'équilibre 2 ans)	16.404%		190 955.57 €
Commune (autofinancement ou emprunt) et autres subventions			387 534.06 €
TOTAL de l'opération (TTC)		1 164 079.28 €	1 164 079.28 €

Après échange de vues, le conseil municipal décide, à quatorze voix pour et quatre abstentions (M. Ch. BONNEAU, Mme P. SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Ch. MIQUEU, Mme F. MARQUILLE-MIRAMBET), d'adopter le plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de nos différents partenaires (Conseil Départemental, Conseil Régional, DRAC, TEPCV, Europe...).

2 – PERSONNEL

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la pérennisation d'un contrat aidé (CUI de 2 ans) à compter du 1^{er} mai 2016 pour un agent sur un double poste :

20/35^{ème} : adjoint d'animation (TAP, APS...)

15/35^{ème} : d'adjoint technique (conduite du bus)

3 – QUESTIONS DIVERSES

- Bibliothèque – **délibération 2016-04-07**

Afin de procéder à une régulation des collections de la bibliothèque municipale, Madame Sandrine COMBREYROUX propose d'éliminer des documents n'ayant plus leur place au sein de la bibliothèque municipale via un « désherbage ».

Les critères sont : mauvais état physique, contenu obsolète, séries incomplètes, ouvrage n'ayant

jamais ou peu empruntés.

Cette procédure de désherbage est prévue pour s'échelonner tous au long du mandat de Monsieur le Maire (2014-2020).

Un procès-verbal mentionnant les références des ouvrages, leur nombre et leur affectation sera présenté pour signature à l'élu référent après chaque élimination.

Mesdames CHARRIER et VALADE seront chargées de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation définie ci-dessus.

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, donne son accord sur la mise en place du « désherbage » de la bibliothèque municipale.

- Vente d'ouvrage Bibliothèque – **délibération 2016-04-08**

Madame Sandrine COMBEFREYROUX rappelle la mise en place du « désherbage » à la bibliothèque et précise qu'il est souhaitable de mettre en vente les ouvrages et revues et propose les tarifs suivants :

Livres : 0.50 € par livre

Revue : 0.50 € par lot de deux

Madame Christiane CHARRIER sera chargée de l'encaissement par l'intermédiaire du carnet à souche.

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, adopte les tarifs pour la vente des ouvrages de la bibliothèque.

- Délai de voirie St Romain (servitude) – **délibération 2016-04-09**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 septembre 2015 concernant l'acquisition de deux parcelles en continuité du délai de voirie à Saint-Romain-de-Vignague et informe le conseil municipal la nécessité d'y apporter une modification.

A savoir, la commune de Sauveterre-de-Guyenne constitue à titre de servitude réelle et perpétuelle, un droit de passage (sur les parcelles ZE 181 et 179) pour accès à la parcelle (ZE 180), ce droit de passage sera exercé en tout temps et à toute heure, sans aucune restriction pour le vendeur.

Après échange de vues, le conseil municipal, à dix-huit voix pour, donne son accord pour inclure la clause de servitude dans l'acte notarié.

- Communication des associations locales

Madame LAWThER rappelle que la commission DDOC a évoqué lors du conseil municipal de juin 2015 l'utilisation de plus en plus importante du chemin de ronde et des abords des portes comme support de communication pour les affichages de tous poils, que ce soit l'affichage sauvage par les commerçants itinérants, la promotion des événements par les comités des fêtes alentours, et, dans une moindre mesure, par l'affichage des associations communales.

En ce qui concerne les associations communales, il est évidemment essentiel que ces dernières puissent communiquer et informer la population. En complément des services proposés par la commune (site Internet, bulletin municipal, service reprographie pour impressions diverses, etc.) la commission propose d'installer :

- 4 supports adaptés pour accueillir les bâches et banderoles publicitaires : 1 support au

niveau de l'aire de pique-nique, 1 support au niveau du terrain de la maison Meyran en entrée de ville sur la route de Bordeaux, 1 support au niveau de la RPA sur la route de Libourne, 1 support sur la route de La Réole à hauteur du commutateur.

- Concernant les bâches et banderoles, la commune a commandé 3 bâches dites neutres « à glissières » permettant d'insérer des lettres. Ces bâches seront mises à disposition des associations sur demande à la mairie.
- Des panneaux adaptés pour accueillir l'affichage A4/A3/A2 intra-muros au niveau des écoles et de la salle des fêtes de la rue Saint Romain.

Un panneau vitré spécifique pour les associations a été installé sous la petite halle.

Madame Nadège DUPIN de BEYSSAT a travaillé avec les associations et notamment dans le cadre des opérations type la bourse aux vêtements, le téléthon, les restos du cœur, le carnaval, Notre campagne, etc. pour tester différentes solutions et implantations.

Toutes les associations seront destinataires d'une « check-list » recensant l'ensemble des moyens de communication disponibles sur le territoire pour la communication des manifestations.

Etude d'implantation de panneaux lumineux.

La commission DDOC réalise, en synergie avec les villages de GORNAC et PELLEGRUE, une étude d'implantation de panneaux lumineux. Un dossier d'insertion paysager sera proposé à l'architecte des bâtiments de France pour avis et accompagnement. Ces panneaux ont pour objectif de diffuser des informations municipales, associatives et administratives liées à la vie de la commune, ainsi que les messages d'alerte en provenance de la préfecture.

Mme LAWThER rappelle que l'implantation de panneaux lumineux figure dans les programmes électoraux des 2 groupes.

Les panneaux publicitaires en zone rurale.

La commission DDOC a souhaité, lors de sa dernière réunion, intégrer dans ce dossier consacré aux affichages, une étude sur le respect de la réglementation de l'implantation des panneaux publicitaire sur son territoire. Un premier état des lieux sera réalisé en avril et mai de cette année. Si nécessaire, nous étudierons la mise en œuvre d'un Règlement local de Publicité en concertation avec la commission LULOM animée par Laurent SAUTS.

Les panneaux affichage libre.

Les panneaux installés autour du chemin de ronde seront remplacés par des panneaux neufs, libellés comme tels.

Pour rappel, 5 panneaux « Affichage libre » sont installés : au niveau du parking en sortie de piste cyclable, au niveau de la sortie du 8 mai 1945, au niveau de panneau d'entrée de ville sur la route de la Réole, au niveau du Pont d'Armand.

L'objectif est bien évidemment de préserver et maîtriser le cadre de vie de la bastide et des bourgs ainsi que notre paysage.

- SIPHEM – **délibération 2016-04-10**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Sauveterre-de-Guyenne porte un projet de rénovation énergétique performante de ses bâtiments et notamment avec la création du Pôle Culturel, Touristique et Associatif (PCTA), avec pour objectif de réduire significativement les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme local « Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte » soutenu par le SIPHEM, Syndicat mixte Inter-territorial du Pays du Haut Entre-deux-Mers. En effet, le SIPHEM a été nommé lauréat TEPCV par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie en février 2015. Il bénéficie à ce titre d'un appui financier pour la mise en œuvre de son programme d'actions, par le biais du Fonds de financement de la transition énergétique et d'une Convention particulière signée en

juillet 2015. Le Syndicat a ainsi réservé une partie de son enveloppe TEPCV pour soutenir financièrement des projets de rénovation énergétique performante de bâtiment public.

L'accompagnement du SIPHEM, et la réalisation de l'étude énergétique présentant plusieurs solutions de travaux et leurs niveaux de performance énergétique, a permis à la commune de retenir l'opération de travaux à mettre en œuvre, décrite ci-après, et répondant aux critères d'éligibilité :

- actions de maîtrise de l'énergie : rénovation des bâtiments (isolation des murs et des combles, remplacement des menuiseries, ...)
- installation d'équipements de chauffage performants : pompe à chaleur, chaudière à combustion...

Ce projet vise ainsi une rénovation énergétique performante, avec une réduction des consommations d'énergie de 32 % et 2,5 tonnes d'émissions de CO2 évitées. L'investissement prévisionnel du projet est de 970 066 euros HT (travaux, aménagements intérieurs, missions intellectuelles), avec un financement TEPCV envisagé à 14 803 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à dix-huit voix pour :

- S'engage à réaliser le projet de rénovation énergétique performante décrit précédemment
- Décide de solliciter une aide financière TEPCV pour financer partiellement son projet de rénovation énergétique
- Autorise Monsieur le Maire à signer une convention particulière d'appui financier avec le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie

- Espaces verts

Monsieur le Maire rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2017, les services des espaces verts et de la voirie des collectivités territoriales devront s'être affranchis des produits phytosanitaires. Les commissions FAVAT et DDOC travaillent actuellement sur ce dossier en partenariat avec les Services Techniques communaux.

Madame Annie ORDRONEAU exprime le souhait de disposer d'une commune plus fleurie.

- Randonnée

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'accueil d'une randonnée cycliste « ligne de démarcation » (2^{nde} « randonnée du devoir de mémoire ») sur la commune le vendredi 8 et le samedi 9 juillet 2016. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour aider au bon déroulement de cet accueil.

AGENDA

Avril 2016	
13/04	Commission LULOM
19/04	Réunion projet « commune nouvelle » (Saint-Martin-du-Puy)
20/04	Réunion : projet 3 ^{ème} compresseur travaux station TIGF
23 et 24/04	Salon « Notre Campagne »
24/04	Brocante des Amis de la Bastide
24/04	Prix Fouchy (course cycliste)
26-29/04	Semaine du Développement durable
27/04	Collecte de sang – 16h-19h - salle des fêtes (rue St Romain)
28/04	Concours de pétanque – Club Aînés de la Bastide
28/04	Visite officielle des fouilles archéologique « La Jurade » (10h-12h)
29/04	Théâtre « Mon meilleur copain » - 21h - salle culturelle (Bonard)
30/04	Portes ouvertes ESAT Le Puch
Mai 2016	
01/05	Gala accordéon, Association « Plus belle la musique » - salle culturelle (Bonard)
du 03 au 19/05	Enquête publique « cession parcelles et chemins ruraux »
06/05	Musique en Bastide : concert Jazz
14/05	28 ^{ème} tour des Ecureuils (course cycliste)
28/05	Inaugurations (Atelier-Garage + Cabinet Médical Communal)
28/05	Fête de la Cave coopérative « Sauveterre-Blasimon »
28/05	Théâtre « Une semaine de plus » - 21h - salle culturelle (Bonard)
30/05	Conseil Municipal (20H30)
Juin 2016	
02/06	Commission DDOC
11/06	Kermesse école maternelle
Juillet 2016	
05/07	Mardi et Soirée en bastide
du 29 au 31/07	Sauveterre fête ses vins 2016
Août 2016	
09/08	Mardi et Soirée en bastide
Septembre 2016	
du 02 au 04/09	Festival « Ouvre la voix » 2016
13/09	Mardi et Soirée en bastide
18/09	Brocante et journée du patrimoine

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.